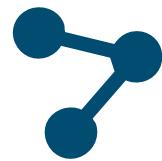


Système des RH et de la paye de la prochaine génération – Point de contrôle 3 Processus d'approvisionnement agile : « PERSUADEZ-NOUS »

Critères et exigences



Le troisième point de contrôle - la dernière phase du processus d'approvisionnement agile (PAA) livrera deux produits liés à l'approvisionnement. Le premier est une entente contractuelle souple (liste de fournisseurs qualifiés – LFQ) grâce à laquelle les services peuvent être acquis de façon efficiente et efficace auprès de plusieurs fournisseurs, au besoin, afin de produire des résultats opérationnels en matière de gestion du capital humain (GCH) pour les organisations faisant partie de l'architecture intégrée du gouvernement du Canada (GC). Le deuxième produit du PAA est la capacité d'émettre des autorisations de tâches (AT) pour différents ensembles de problèmes. La première AT a trait à un projet-pilote de mise en œuvre d'un système des RH et de la paye de base dans une organisation centrale du GC. Les fournisseurs qualifiés se feront concurrence pour l'AT, seront ensuite classés, et le premier fournisseur obtiendra le droit de mener le projet-pilote visé par l'AT.

Afin de pouvoir se classer aux fins de la LFQ ou de l'AT, les soumissionnaires doivent « nous persuader » et satisfaire les critères suivants, notamment la nécessité de démontrer qu'ils sont le bon partenaire pour le GC en ce qui concerne la prestation de services de GCH aux fonctionnaires canadiens. Ils doivent également énoncer une vision convaincante de notre expérience de partenariat, démontrer l'optimisation des ressources pour les Canadiens et présenter des preuves que la mise en œuvre de leur solution produira les résultats opérationnels.

Évaluation liée à la liste de fournisseurs qualifiés

- 1) **Capacité opérationnelle** : Démontrer, à la fois par des défis liés aux solutions numériques et des présentations traditionnelles, que la solution peut fournir toutes les fonctionnalités essentielles requises par le GC.
- 2) **Configuration des règles opérationnelles** : Prouver, grâce à des défis pratiques orientés, la facilité et la souplesse avec lesquelles les règles opérationnelles peuvent être configurées, modifiées, extraites et comprises.
- 3) **Sécurité** : Démontrer que le soumissionnaire dispose d'une connectivité sécurisée, d'une image de marque fédérale et d'un système d'isolation des données et indiquer quel est l'état actuel de celui-ci à l'égard des certifications de l'industrie suivantes : ISO/IEC 27001:2013; ISO/IEC 27017:2015; et les mesures de contrôle des organisations de services (COS) 2 de type II en vertu de l'AICPA.
- 4) **Protection des renseignements personnels** : Démontrer comment la solution proposée permettra au GC de traiter les renseignements personnels conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et son règlement d'application, ainsi qu'aux politiques, directives et lignes directrices applicables du Conseil du Trésor, et d'appliquer les leçons apprises et les recommandations des organismes centraux (Commissariat à la protection de la vie privée du Canada, Bureau du vérificateur général) découlant de la mise en œuvre du système de paye Phénix.
- 5) **Accessibilité** : Prouver, au moyen d'une série d'évaluations pratiques autonomes, que leur solution et leurs services sont harmonisés avec engagement du gouvernement du Canada de devenir un chef de file en matière d'accessibilité à la technologie de l'information et des communications.
- 6) **Interopérabilité** : Prouver, au moyen d'une série d'évaluations pratiques autonomes, que la solution proposée est interopérable et conforme à la Directive sur la gestion de la technologie de l'information du GC, qui comprend maintenant une annexe propre aux interfaces de programmation d'applications (API) : Annexe D – Procédures obligatoires pour les interfaces de programmation d'applications
- 7) **Capacité technologique** : Démontrer que les feuilles de route opérationnelles et de produits du fournisseur sont harmonisées avec le portefeuille prévu des fonctionnalités opérationnelles et technologiques du GC et permettront de fournir des services qui répondent aux besoins des employés du GC et des Canadiens.
- 8) **Feuilles de tarification** : Démontrer que les feuilles de tarification du fournisseur et ses explications connexes sur la structure de prix sont concurrentielles, concises, transparentes et complètes, et permettent au GC de gérer facilement et avec exactitude ses investissements et ses dépenses.
- 9) **Estimation des coûts** : Démontrer que les feuilles de tarification du soumissionnaire sont applicables et complètes en fournissant deux estimations indicatives.

Évaluation liée à l'autorisation des tâches pour le projet-pilote

- 1) **Soumission de gestion** : Démontrer que le soumissionnaire a bien compris les objectifs du GC; décrire comment il aidera le GC à atteindre les résultats de la MCH décrits dans la présente section; et présenter toute capacité, expertise ou expérience unique qu'il peut apporter pour appuyer le GC, y compris les solutions numériques et les services à valeur ajoutée.
- 2) **Gestion des données** : Présenter une stratégie et une méthodologie pour la conversion, la fusion et la migration de sources de données épurées.
- 3) **Transformation opérationnelle** : Démontrer, au moyen de quatre méthodes d'évaluation, la capacité et les compétences nécessaires pour appuyer la transformation opérationnelle et la gestion du changement au GC. Fournir notamment le plan de transformation des activités, le modèle opérationnel cible, le modèle de soutien aux utilisateurs, le plan de mise en œuvre et celui de la formation.
- 4) **Soumission financière – Gestion de la valeur** : Fournir les produits livrables suivants :
 - a) un modèle de prévision des coûts fondé sur les pratiques exemplaires;
 - b) une estimation de l'exécution et du soutien du contrat concernant le projet-pilote;
 - c) une estimation de la prestation et du maintien des services des RH et de la paye de base à l'administration publique centrale;

- d) la preuve que les estimations décrites aux points b) et c) sont concurrentielles et assureront au Canada un bon rapport qualité-prix;
- e) un plan qui décrit clairement la valeur que tirera le GC de son investissement de 10 millions de dollars CA pour l'exécution du projet-pilote;
- f) trois références, pour des projets réalisés au cours des 10 dernières années ou qui sont en cours, qui démontrent l'expérience et les compétences du soumissionnaire pour ce qui est de la gestion des coûts afin d'assurer la réussite de la transformation opérationnelle des RH, de la paye et des activités de soutien connexes décrites dans l'énoncé des travaux.

Point de contrôle 1
« Montrez-nous »

Point de contrôle 2
« Laissez-nous »

Point de contrôle 3
« Persuadez-nous »